Act Up-Paris interrompt le discours de Christine Lagarde

La réaction d'Act Up au nouvel accord de l'OMC sur les génériques

- VIH/Sida - Accès aux ARV et aux soins - Actualité -

Christine Lagarde [ministre du Commerce extérieur] a collaboré avec l¹UE pour forcer l¹Afrique à accepter un mauvais accord sur le médicament

7 militantEs d'Act Up-Paris ont interpelé Christine Lagarde pendant la conférence de presse qu'elle donnait ce matin pour présenter la conférence de Hong Kong. Nous voulions savoir pourquoi elle n'avait pas soutenu la demande de simplification des pays africains sur les procédures d'importation de médicaments génériques. La ministre n'a pas répondu.

Le 6 décembre 2005, les pays Africains ont cédé à l¹OMC exigences de l¹UE et des Etats-Unis pour restreindre le commerce international de médicament génériques. Act Up-Paris dénonce le double jeu de Christine Lagarde, qui a soutenu les pressions de l¹UE contre l¹Afrique tout en affichant un positionnement soi-disant pro-africain.

UNE PROCEDURE IMPRATRICABLE

L¹accord d¹aujourd¹hui a pour objet officiel de rendre définitif l¹accord temporaire de 2003 sur le commerce de médicaments génériques. A cette fin, l¹OMC vient de transformer l¹accord temporaire de 2003 en un amendement définitif à l¹Accord général de l¹OMC sur la propriété intellectuelle.

En 2003, les Etats membres de l¹OMC s¹étaient mis temporairement d¹accord sur la procédure à suivre pour se procurer à l¹étranger des médicaments génériques fabriqués sous licence obligatoire. En effet, les pays pauvres sont en général dépourvus d¹industrie pharmaceutique propre, et ont besoin d¹importer ces médicaments bon marché à partir de pays plus industrialisés comme la Chine, l¹Inde ou le Brésil.

A lRépoque, l¹ensemble des ONG avaient décrié la procédure établie comme étant trop compliquée pour être jamais utilisable en pratique (1). Force est de constater que, deux ans après son adoption, la procédure de 2003 n¹a jamais été utilisée. D¹ailleurs, les industriels du médicaments générique, qui pourtant n¹ont que peux d¹intérêt pour les marchés pauvres, ont rejoint les rangs des détracteurs de cette procédure (2). L¹une des principales raisons pour lesquelles l¹accord de 2003 avait été rendu temporaire, était que les pays pauvres anticipaient dès 2003 la nécessité de revoir cette procédure à brève échéance.

Les principaux reproches faits à cette procédure tiennent à son incroyable lourdeur administrative (obligation de recommencer toute la procédure de zéro à chaque fois qu¹il faut modifier les quantités concernées, obligation de changer la couleur, la forme et le packaging des génériques pour chaque nouvelle transaction, etc) et aux risques juridiques qu¹elle fait encourir aux pays qui souhaiteraient l¹utiliser (les pays pauvres peuvent être traînés devant le tribunal de l¹OMC pour avoir mal rempli les formulaires exigés par l¹OMC) (3).

L¹UE A BLOQUE L¹AFRIQUE

Face à ce constat d¹inapplicabilité de la procédure de 2003, en avril 2005 les pays africains ont déposé à l¹OMC une demande de simplification (4).

Malheureusement, le 7 novembre l¹UE a bloqué cette demande de simplification, en déposant à l¹OMC une contre-demande (5) : que la procédure transitoire de 2003 soit au contraire verrouillée telle quelle - sans la moindre

simplification - sous la forme d¹un amendement à l¹accord général de l¹OMC sur la propriété intellectuelle. C¹est précisément ce que les pays africains ont accepté aujourd¹hui à l¹OMC, suites aux menaces européennes de rétorsions sur les négociations NAMA, services et agricoles.

LAGARDE A SOUTENU L¹UE

La ministre française du Commerce Extérieur, Christine Lagarde, a rendu public le soutien de la France à l¹UE dans les négociations sur le médicament, dans son entretien au quotidien La Tribune du 18 octobre 2005. Ce qui ne l¹empêche pas d¹affirmer devant le gouvernement kenyan " l¹importance prioritaire que la France porte à l¹accès aux médicaments pour les pays les plus pauvres " (6).

La position de la ministre peut s¹expliquer par le fait que le syndicat français de l¹industrie pharmaceutique soutenait la même position que l¹UE (7), et s¹opposait à ce que la procédure de 2003 soit simplifiée. A noter, avant d¹être ministre, Madame Lagarde était PDG du plus grand cabinet d¹avocats du monde (Baker & McKenzie, Chicago), qui cite parmi ses principales activités la vente de conseil en droits des brevets à l¹industrie pharmaceutique.

Alors que la France est censée taxer les billets d¹avion pour financer l¹achat de médicaments anti-sida en Afrique, et qu¹une trithérapie coûte 110 euros par an en version générique au lieu de 8 000 en version brevetée - ce qui permet de soigner 80 fois plus de malades - Christine Lagarde s¹est rendue complice de l¹hécatombe du sida.

Contact : Khalil Elouardighi 06 63 15 38 82.